

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME ARRÊTÉ N°

17 01882

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS

ARRÊTÉ N° 2017 / fixant la liste des candidatures enregistrées à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Le Préfet du Puy-de-Dôme Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral, et notamment l'article R. 152;
- VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU les récépissés définitifs délivrés aux listes de candidats en présence ;
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>. – Sont définitivement enregistrées, en vue de l'élection des trois sénateurs du Puy-de-Dôme, les candidatures suivantes :

- 1 liste intitulée : «Liste de la Droite et du Centre» conduite par M. Jean Marc BOYER, composée de : 1 M. Jean Marc BOYER, 2 Mme Marie-Thérèse SIKORA, 3 M. Brice HORTEFEUX, 4 Mme Valérie PRUNIER, 5 M. Jean-Paul CUZIN.
- 2 liste intitulée « Ensemble pour le Puy-de-Dôme » conduite par M. Jacques Bernard MAGNER, composée de : 1 M. Jacques Bernard MAGNER, 2 Mme Valérie BERNARD, 3 M. Anthony LEROY, 4 Mme Stéphanie SOUCHE, 5 M. Pascal PIGOT.
- 3 liste intitulée « Centre, citoyens et indépendants » conduite par M. Laurent PRADIER, composée de : 1 M. Laurent PRADIER, 2 Mme Michelle CLEMENT, 3 M. Patrice ROYET, 4 Mme Françoise RONCOLATO, 5 M. Amine-Xavier CHAABANE.
- 4 liste intitulée « Agir ensemble pour nos collectivités » conduite par M. Eric GOLD, composée de : 1- M. Eric GOLD, 2 Mme Sandrine LEGAY, 3 M. Eric CHEVALEYRE, 4 Mme Jocelyne BOUQUET, 5 M. Serge PICHOT.
- 5 liste intitulée « Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements » conduite par M. Stanislas CHAVELET, composée de : 1 M. Stanislas CHAVELET, 2 Mme Anne Marie CARTA, 3 M. Jérôme JAYET, 4 Mme Sylwia POWARUNAS, 5 M. Stéphane RAYSSAC.
- 6 liste intitulée « Les constructifs pour le Puy-de-Dôme » conduite par M. Flavien NEUVY, composée de : 1 M. Flavien NEUVY, 2 Mme Jacqueline BOLIS, 3 M. François CRÉGUT, 4 Mme Hélène FEDERSPIEL, 5 M. Gérard VIALAT.
- 7 liste intitulée "L'humain d'abord pour nos territoires" conduite par M. Julien BRUGEROLLES, composée de : 1 M. Julien BRUGEROLLES, 2 Mme Stéphanie LOBO, 3 M. Jean-Michel CHARLAT, 4 Mme Christine DUVAL, 5 M Luc BOURDUGE.
- 8 liste intitulée "Europe Ecologie Les Verts" conduite par Mme Odile VIGNAL, composée de : 1 Mme Odile VIGNAL, 2 M. Nicolas BONNET, 3 Mme Agnès MOLLON, 4 M. Hubert CONSTANCIAS, 5 Mme Danielle AUROI.

<u>ARTICLE 2</u>. - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, le Président du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, président du bureau du collège électoral, les sous-préfets des arrondissements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

1 1 SEP. 2017

Le Préfet

Letreiet,